

# L'accession aidée

L'accession aidée est l'une des possibilités pour devenir propriétaire de son logement. Voici ce qu'il faut en savoir et à qui s'adresser sur le territoire de Le Mans Métropole.

Page modifiée le mercredi 17 janvier 2024 • Données Le Mans Métropole

## Principe



© Union et progrès

Le Mans Métropole apporte son soutien à des opérations d'accession sécurisée à la propriété menées par les organismes HLM et par des opérateurs privés. Ces opérations concernent généralement la construction de logements neufs dédiés à la vente.

## Conditions

L'accession aidée à la propriété est soumise à des **conditions de ressources**. Votre revenu fiscal de référence - à retrouver sur votre avis d'imposition - ne doit pas dépasser les plafonds suivants, selon le nombre d'occupants du logement.

Catégorie de ménage	Nombre d'occupants	Plafonds 2024 ville du Mans	Plafonds 2024 Autres communes de Le Mans Métropole
1	1 personne seule	37581 €	32673 €
2	2 personnes ne comptant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménage - ou ue personne seul en situation de handicap	56169 €	43633 €
3	3 personnes - ou 1 personne seule avec 1 personne à charge - ou un jeune ménage sans personne à charge - ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	65517 € €	52471 €

4	4 personnes - ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge - ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	80875 €	63347 €
5	5 personnes - ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge - ou 4 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	95739 €	74518 €
6	6 personnes - ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge - ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	107738 €	83983 €

## Avantages

Ces opérations d'accession sont dites **sécurisées** car elles apportent un certain nombre de garanties et avantages.

- Un prix de vente plafonné à 2200 € TTC par m<sup>2</sup> de surface utile, soit la surface habitable et la moitié de la superficie des annexes,
- une aide de Le Mans Métropole de 5000 € à 8000 €,
- l'exonération de la taxe foncière pendant 15 ans pour les opérations en location accession,
- des garanties de rachat et de relogement en cas de difficultés.

## Interlocuteurs

Plusieurs programmes sont en cours sur le territoire de Le Mans Métropole. N'hésitez pas à contacter les organismes pour connaître les opérations en cours et à venir.



[Affichez le descriptif des opérations.](#)

## Location-accession

Certains des programmes développés par les opérateurs HLM proposent la location-accession.

Dans ce cas, une phase locative permet de se constituer un apport personnel et de **tester sa capacité de remboursement** d'un prêt immobilier avant de devenir propriétaire. Cette phase doit durer au moins six mois.

# 75

**logements**

C'est le nombre d'habitations principales en accession aidée que Le Mans Métropole souhaite soutenir financièrement tous les ans.

